



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-55

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction Conseil et Organisation	N° 2026-55

**Rapport annuel sur la situation entre les hommes et les femmes 2025 - Information au
Conseil**

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La politique en faveur des droits des femmes en France s'est imposée comme une politique d'égalité entre les sexes. Il ne s'agit pas de reconnaître des droits spécifiques aux femmes mais au contraire de mettre fin aux discriminations dont elles sont victimes.

Elle se joue tant au niveau local qu'au niveau national, aussi, depuis de nombreuses années, Bordeaux Métropole s'est engagée dans une politique transversale de promotion de l'égalité femmes-hommes.

Dès 2014, elle a adhéré à la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, promue par le Conseil des Communes et Régions d'Europe. Cette charte définit 6 grands principes, que les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'engagent à respecter :

- l'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental,
- afin d'assurer l'égalité femmes/hommes, les discriminations multiples et les obstacles doivent être pris en compte,
- la participation équilibrée femmes/hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique,
- l'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité femmes/hommes,
- l'intégration de la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités est nécessaire pour faire avancer l'égalité femmes/hommes,
- des plans d'action et des programmes disposant de budgets sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité femmes/hommes,

Le plan d'actions relatifs à l'égalité femmes/hommes de la Métropole est en cours de remise à jour et sera proposé en 2026.

La promotion de l'égalité nécessite un engagement sur le long terme, structurée globalement, qui se fonde sur des actions de proximité, des données statistiques, des expérimentations, des évaluations. Elle s'accompagne également d'une sensibilisation à la lutte contre les stéréotypes de genre, à la mixité...

Le présent rapport participe à cette valorisation du travail accompli et met en avant les actions en cours ou à venir.

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit que toutes les collectivités et établissements publics de plus de 20 000 habitants doivent présenter devant l'organe délibérant, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes. Ce rapport est devenu

obligatoire depuis 2016. Il doit donner un panorama des avancées égalitaires en interne, au sein des politiques publiques et permettre la remise à jour du plan d'action métropolitain égalité femmes/hommes. Ce rapport a vocation à s'enrichir chaque année.

Le rapport métropolitain repose sur 4 axes, qui structurent la politique égalité :

- développer une culture de l'égalité entre les femmes et les hommes,
- tendre vers l'exemplarité de Bordeaux Métropole employeur,
- promouvoir l'égalité dans la mise en œuvre des politiques publiques métropolitaines,
- accompagner les communes volontaires dans leurs actions relatives à l'égalité femmes-hommes.

En 2024, Bordeaux Métropole a obtenu une confirmation de son label AFNOR pour l'Egalité professionnelle femmes/hommes.

La labellisation est importante car elle repose sur un cahier des charges strict. Elle atteste de la démarche d'amélioration continue dans laquelle s'inscrit l'administration pour développer une politique générale d'égalité femmes/hommes, afin de tendre toujours davantage vers l'exemplarité. Un audit de contrôle sera réalisé début février 2026.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport annuel 2025 sur la situation de Bordeaux Métropole en matière d'égalité femmes/hommes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------